



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coulées de boue et état de catastrophe naturelle : en attendant le déluge ?

Question écrite n° 32479

Texte de la question

M. François Ruffin alerte M. le ministre de l'intérieur et lui demande s'il attend le déluge pour reconnaître l'état de catastrophe naturelle à Vauchelles-lès-Quesnoy. « Les technocrates là-haut devraient pouvoir comprendre ça ! Quand il y a une avalanche, la neige dévale la montagne ». M. Régis Patte, maire de Vauchelles-lès-Quesnoy, commune de 851 habitants à proximité d'Abbeville dans la Somme, ne décolère pas. Car ce qui semble logique concernant une avalanche, à savoir que toutes les communes touchées par la catastrophe le sont de la même manière, qu'il ait neigé ou pas sur la place du village, n'a pas l'air de l'être pour son administration lorsqu'il s'agit des coulées de boue. Ainsi, lorsqu'il s'est agi de reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour les communes de la Somme touchées par les coulées de boue du 17 avril 2020, Vauchelles-lès-Quesnoy ne faisait pas partie de la liste de l'arrêté ministériel paru le 15 juillet 2020. Face à l'étonnement du maire dont les administrés ont eu à subir de nombreuses dégradations matérielles, le sous-préfet de la Somme lui donnait alors cette explication étonnante : c'est parce qu'il avait moins plu à Vauchelles que dans les autres villages que la catastrophe naturelle n'avait pas été décrétée. Les énormes orages qui se sont abattus sur le Ponthieu-Marquenterre ont donc eu le tort de ne pas s'attarder au-dessus de Vauchelles, et peu importe que les coulées de boue qu'ils ont engendrées aient ravagé cette ville autant que les autres. Ce qui compte alors pour l'administration, c'est la mesure millimétrée de l'eau tombée depuis le ciel, et non pas les milliers de tonnes de boue dégringolant des champs et des collines alentours emportant tout sur leur passage. Il aurait donc fallu qu'à la boue s'ajoute le déluge pour que l'on puisse parler de catastrophe. Il attire donc son attention sur cette absurdité technocratique qui rajoute à la détresse matérielle des sinistrés le sentiment d'être abandonnés dans l'épreuve. Car comme M. le ministre le sait très certainement, sans cette reconnaissance officielle, les assurances ne paieront pas et beaucoup d'habitants se retrouveront en grande difficulté financière. Les voitures noyées, l'électroménager bon pour la déchetterie, les caves et les maisons inondées, mais aussi la voirie défoncée à reconstruire par la collectivité, tout cela ne doit pas être payé de la poche des sinistrés. M. le ministre ne doit pas ajouter l'humiliation à la catastrophe. Il lui demande de faire preuve de bon sens et de reconnaître que Vauchelles-lès-Quesnoy et ses habitants ont été victimes d'une catastrophe naturelle.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32479

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6589

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)